CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

n°CCTP/26/18.02 du 20.10.2026

ACCORD-CADRE
FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Organisation de l'Évènement « Festival des Entrepreneurs » de la CCI Marne Ardennes sur le Site de Reims

Lot 2 : Scénographie et Mobilier
Location et mise en place d'éléments scénographiques, de mobiliers et aménagements décoratifs

Consultation n°2026/CONSU/18 du 20 octobre 2026

CCI MARNE ARDENNES
42 rue Grande Étape - CS 90533
51010 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

1. Dispositions générales

1.1 — Objet du marché

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) définit les conditions techniques et les exigences applicables à la location, à la mise en place et au maintien en condition, pendant la durée d'exploitation du festival, des éléments scénographiques, du mobilier, des accessoires décoratifs et végétaux ainsi que des aménagements décoratifs nécessaires pour répondre aux exigences thématiques et aux différents besoins de l'événement, en intérieur comme en extérieur.

Ces prestations couvrent l'ensemble de la chaîne d'exécution : la livraison et le transport avec toutes les sujétions afférentes, le montage, l'installation, le maintien en condition pendant l'événement, puis le démontage et l'enlèvement des matériels aux emplacements désignés par le maître d'ouvrage ou définis par le titulaire dans le cadre de sa conception.

Elles comprennent également la conception scénographique des espaces (proposition d'aménagement, choix des matériaux, du mobilier et des éléments décoratifs) ainsi que la coordination et la régie scénographique de l'ensemble, décrites à l'article 5.

Le marché est conclu sous la forme d'un accord-cadre exécuté par l'émission de bons de commande. En conséquence, les prestations décrites au présent CCTP constituent un catalogue de prestations mobilisables, dont les quantités effectives seront arrêtées par la CCI au moyen de bons de commande successifs. Les descriptions techniques ci-après valent pour chaque prestation prise unitairement, indépendamment du volume qui en sera commandé.

Les prix comprennent les sujétions mineures, accessoires et normalement prévisibles nécessaires aux seules prestations commandées. Une prestation nouvelle excédant ces sujétions est intégrée au marché, lorsqu'un fondement de modification le permet, dans les conditions de l'article 17 du CCAP, puis commandée par bon de commande. Un devis accepté ou un ordre de service ne suffit pas à modifier le BPU.

Les prestations sont réalisées dans les règles de l'art et conformément aux textes en vigueur au jour de la consultation, notamment en matière d'accessibilité, de normes relatives aux Établissements Recevant du Public (ERP), de sécurité incendie et de développement durable.

1.2 — Esprit et ambiance de l'événement

Le Festival des Entrepreneurs se conçoit comme une immersion à part entière : un espace de rencontre, d'inspiration et de connexions où les entrepreneurs, partenaires et visiteurs du territoire se retrouvent sur deux journées. L'identité recherchée mêle un registre extérieur convivial et « guinguette », teinté de modernité, à un univers intérieur résolument entrepreneurial, dont les espaces sont scénographiés selon les codes graphiques du festival et proposent des ambiances différenciées selon les thématiques traitées.

Les matériaux, mobiliers et éléments décoratifs retenus par le titulaire doivent servir cette identité, tant par leur forme que par leur nature. Les espaces extérieurs privilégient le confort, la détente et une atmosphère chaleureuse ; les espaces intérieurs immergent le visiteur dans l'univers entrepreneurial du festival. L'atmosphère générale, accueillante, innovante et stimulante, doit susciter des émotions liées à l'entrepreneuriat et s'intégrer pleinement dans le cadre du festival.

1.3 — Publics, usages et fonctions

Publics : entrepreneurs, porteurs de projet et créateurs d'entreprise ; intrapreneurs ; dirigeants, managers, responsables de service et cadres ; salariés ; partenaires de l'événement ; partenaires institutionnels et responsables locaux ; collaborateurs de la CCI ; grand public et visiteurs.

Usages : espace d'accueil ; espaces d'attente et d'échange ; espaces de réunion et de rendez-vous, en intérieur comme en extérieur ; espaces de vie et de circulation ; espaces de détente ; espaces d'ateliers ; espaces d'animations ; espaces de conférence ; espaces de restauration et de convivialité.

Fonctions : ateliers et travail de groupe ; accueil du public ; conférence et table ronde ; animation événementielle ; networking ; détente ; restauration.

1.4 — Articulation et déroulé du festival sur les deux jours (12 et 13 mai 2027)

Le festival se déroule sur deux journées, en journée pour les ateliers, conférences et animations, et en soirée pour les temps forts festifs. Le déroulé ci-après est prévisionnel : il s'appuie sur le déroulé de la première édition et conditionne le dimensionnement des prestations. Il est toutefois amené à évoluer en fonction des attentes propres à la deuxième édition du festival. Il est communiqué au titulaire pour lui permettre d'adapter ses moyens aux différentes phases de la journée, notamment les reconfigurations du chapiteau principal entre conférence, soirée et déjeuner.

Jour 1 (prévisionnel)

- 9h00 –12h00 : inauguration (suivie d'un pot d'accueil léger), puis ateliers et conférences des partenaires
- 12h00 – 13h00 : conférence thématique du jour ;
- 12h00 – 14h00 : break des ateliers et conférences, et Banquet des Entrepreneurs — activation renforcée des food-trucks, beer-trucks et du bar à champagne ;
- 14h00 – 17h00 : reprise des ateliers, conférences et animations ;
- 17h00 – 18h00 : break de ces activités pour laisser place à la conférence thématique de clôture du jour
- 18h00 – 20h00 : activation forte des food-trucks, beer-trucks et de la restauration ;
- 18h30 – 23h00 : soirée du Festival des Entrepreneurs, réservée aux invités sous le chapiteau principal ;
- 20h00 : fermeture des portes aux visiteurs ;
- 00h00 : fermeture du site à tous les publics.

Jour 2 (prévisionnel)

- 9h00 – 12h00 : ateliers et conférences ;
- 12h00 – 13h00 : conférence thématique du jour ;
- 12h00 – 14h00 : break des ateliers et conférences, et Banquet des Entrepreneurs ;
- 14h00 – 17h00 : reprise des ateliers, conférences et animations ;
- 17h00 – 18h00 : break de ces activités pour laisser place à la conférence thématique de clôture du jour
- 18h00 – 23h00 : Garden Party, ouverte à tous, animée par un set DJ ;
- 00h00 : fermeture du site et des portes à tous les publics.

2. Description du lot et principe de commande

2.1 — Composition du lot

La prestation objet du présent lot se compose des familles suivantes :

- mobilier intérieur et extérieur (mobilier haut, mobilier bas, mobilier lounge, assises de conférence, mobilier de convivialité) ;
- mobilier d'accueil (desks d'accueil, comptoirs, modules d'animation, bar central) ;
- aménagement décoratif et végétal, incluant les éléments floraux et végétaux (naturels ou artificiels) et les contenants ;
- éléments et structures scénographiques (structures décoratives de hauteur, mât central à guirlandes, Photocall et mur végétal, arche d'arrivée) ;
- protection solaire (parasols, voiles le cas échéant) ;
- vestiaire ;
- coordination et régie scénographique ;
- autres prestations et matériels associés.

Chaque prestation comprend la location, le transport, la maintenance pendant la durée d'exploitation, le montage et le démontage. Le titulaire débarrasse le site de tout emballage, résidu et produit issu de son intervention et restitue les lieux en état de fonctionnement.

Le présent lot s'articule avec les autres lots du marché et avec les prestations conservées par la CCI ou confiées à des tiers. En particulier, les prestations techniques (structures et CTS, son, lumière, vidéo, distribution électrique), la signalétique et la communication, le gardiennage et la sécurité, ainsi que la restauration ne relèvent pas du présent lot. Le titulaire assure la coordination de ses interventions avec la CCI et la régie générale, sans en assumer le pilotage.

2.2 — Principe de commande par bons de commande

Le marché étant exécuté par bons de commande, les besoins réels de la CCI seront précisés, pour chaque phase de l'événement, par l'émission de bons de commande faisant référence aux prix unitaires du bordereau. Les descriptions du présent CCTP sont rédigées à l'unité de prestation ; les quantités des documents de consultation (DQE) n'ont aucune valeur d'engagement et servent uniquement à la comparaison des offres ; la CCI peut commander tout ou partie des prestations selon les besoins effectifs.

3. Caractéristiques techniques communes

3.1 — Localisation et documents de référence

L'ensemble du site se situe au 12 rue André Huet – 51100 Reims. Sont joints au dossier de consultation : le dossier de presse 2025, le plan officiel de la première édition, la charte graphique du festival, des photographies de l'édition 2025, des rendus 3D prévisionnels de l'implantation 2025, et les plans du site aux formats PDF et DWG. Ces documents constituent une base prévisionnelle ; l'implantation définitive est arrêtée en coordination avec la CCI.

3.2 — Schéma d'implantation

Des propositions visuelles (maquettes avec photos, plans ou rendus 3D), selon l'implantation prévue pour ce lot, sont fournies par le titulaire à la remise des offres, à l'échelle et avec dimensionnement. Elles tiennent compte des règles d'espacement et de circulation liées à l'accessibilité PMR et aux dispositions ERP, de la distribution cohérente entre les espaces, du confort général et de la pertinence avec la thématique. L'implantation de l'édition 2025 constitue la référence de

conception pour la présente édition. En l'état actuel du projet, seules les installations fixes conservent une implantation identique à celle de 2025 ; les autres aménagements pourront évoluer. Toute modification d'implantation sera communiquée au titulaire dans les meilleurs délais afin de lui permettre d'adapter ses prestations.

3.3 — Exigences techniques générales

Tous les aménagements, mobiliers et éléments décoratifs utilisés sont réputés conformes, sécurisés et de qualité, tant dans leurs composants que dans leurs pièces d'assemblage, revêtements, peintures et accessoires. Ils doivent, autant que possible, être esthétiques pour s'intégrer dans la thématique globale du festival, et adaptés à un usage en intérieur et en extérieur selon leur emplacement (tenue aux intempéries, stabilité, lestage le cas échéant).

3.4 — Exigences esthétiques

L'implantation des prestations et des éléments répond au désir d'un traitement harmonieux et fonctionnel des espaces, dans la thématique et l'ambiance globale du festival, assurant confort et convivialité. Une attention particulière est portée aux matériaux, formes et couleurs, qui doivent s'intégrer au style propre du festival et respecter sa charte graphique. Le choix définitif des couleurs est arrêté avec le titulaire au vu des propositions présentées.

3.5 — Développement durable

Le titulaire met en œuvre les mesures suivantes pour les prestations commandées :

- il privilégie la location ou l'utilisation de mobiliers et décors qu'il pourra réutiliser après le festival. Les éléments fabriqués spécialement pour l'événement sont, dans la mesure du possible, conçus pour être démontés et réutilisés ;
- lorsque du bois est utilisé, il privilégie le bois issu de forêts gérées durablement ;
- il regroupe les livraisons et les reprises lorsque le planning de montage le permet ;
- il reprend à l'issue de l'événement les mobiliers, décors, végétaux et emballages qu'il a apportés, et assure le tri et le traitement approprié de ses déchets.

3.6 — Normes et conformité

Les prestations du titulaire sont conformes à l'ensemble des lois, décrets, arrêtés, règlements, normes et textes applicables, en particulier aux dispositions régissant les ERP, la sécurité incendie, l'accessibilité et la fourniture de biens mobiliers. Le titulaire fournit tous les éléments permettant de vérifier la qualité et la conformité des produits (NF Environnement, tests au feu et classements de réaction au feu des textiles et mobiliers, certificats de laboratoire, procès-verbaux).

Le titulaire exécute les prestations de scénographie, de mobilier et d'aménagements dans le respect des textes et normes en vigueur, et notamment :

A. ERP, sécurité incendie et accessibilité

- *Le Code de la construction et de l'habitation, pour ce qui concerne les établissements recevant du public, la sécurité contre l'incendie et l'accessibilité des personnes handicapées.*
- *L'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, ainsi que ses textes modificatifs et d'application.*
- *Les arrêtés relatifs à l'accessibilité des personnes handicapées (cheminements, largeurs de passage, emplacements réservés, mobiliers accessibles, etc.).*

B. Normes relatives au mobilier et aux aménagements intérieurs

- *Les normes applicables à la stabilité, à la résistance mécanique et à la sécurité du mobilier (tables, chaises, gradins, estrades, cloisons, éléments scénographiques, etc.) dans les établissements recevant du public.*
- *Les normes relatives à la réaction au feu des revêtements, tissus, moquettes, tentures, éléments de décoration et matériaux utilisés pour l'aménagement des espaces.*
- *Le cas échéant, les normes spécifiques applicables aux gradins, tribunes démontables ou éléments d'assise temporaires.*

C. Accessibilité et confort d'usage

- *Les dispositions relatives à la conception d'espaces accessibles aux personnes handicapées (hauteurs de comptoirs, cheminements sans obstacle, signalétique adaptée, contrastes visuels, etc.).*

4. Description des prestations par espace

Les descriptions par espace ci-après expriment les besoins, usages et intentions de la CCI pour chaque zone du festival. Elles ne constituent pas un cahier de reproduction de l'édition précédente : les éléments, quantités et implantations issus des éditions antérieures sont fournis à titre indicatif, comme base de compréhension du besoin, et n'ont pas vocation à être repris à l'identique.

Le titulaire est attendu sur une proposition d'ensemble nouvelle, portée par sa propre vision créative. Il lui appartient de proposer sa lecture de l'univers et de la scénographie du festival — parti pris esthétique, choix des matériaux, du mobilier et des éléments décoratifs, mise en ambiance des espaces — dans le respect de l'identité, des codes graphiques et de l'esprit de l'événement (guinguette, champêtre-chic, convivial et moderne). La valeur de l'offre réside dans la pertinence, la cohérence et l'originalité de cette proposition au regard des besoins exprimés.

Sauf mention contraire, les éléments végétaux et floraux peuvent être naturels ou artificiels ; les végétaux artificiels sont admis à condition d'être de qualité réaliste et soignée, excluant tout aspect bas de gamme. Les contenants et cache-pots privilégient l'aspect bois ou les matières naturelles ; à défaut, un plastique noir sobre et réutilisable est admis.

4.1 — Hall d'accueil

Localisation et usage. Le Hall d'accueil constitue le point central du Festival des Entrepreneurs (Bâtiment RaCCIne, environ 15,90 × 11,60 m). Destiné à l'ensemble des visiteurs, aux collaborateurs de la CCI et aux locataires des différents étages, il est le premier point de contact à l'arrivée sur le festival : c'est ici que le concept est présenté et que les visiteurs sont immergés dans l'univers de l'événement. L'espace réunit des animations gustatives, culturelles et divertissantes, dans un esprit de terrasse parisienne où se côtoient des propositions variées, pour une atmosphère vivante et conviviale.

Objectifs d'aménagement. Créer un point central captivant qui reflète l'âme du festival et offre une expérience immersive ; allier convivialité et écoresponsabilité dans le choix des matériaux ; intégrer les codes couleurs et graphiques du festival. Le mobilier de type tables et chaises correspondant à l'ambiance terrasse parisienne est fourni par un tiers ; le présent lot porte sur la mise en ambiance végétale, l'îlot du plateau radio, les modules d'animation, le mobilier d'appoint et le vestiaire (ce dernier traité à l'article 4.2).

Ambiance et matériaux recherchés. L'ambiance générale conjugue l'esprit guinguette et champêtre-chic, une touche industrielle assumée (bois brut, patine naturelle, lignes simples) et une

pointe de modernité, pour un rendu chaleureux, authentique et convivial. Les matériaux privilégiés sont naturels et écoresponsables : bois issu de forêts gérées durablement (mobilier, contenants, structures d'appoint), d'aspect brut, patiné ou en palette recyclée ; contenants et cache-pots d'aspect naturel ; textiles et finitions sobres et qualitatifs. La palette chromatique s'accorde à la charte graphique, dans des tons naturels et chaleureux. Les éléments en zone de passage présentent une bonne tenue à l'usage et une qualité esthétique irréprochable sur toutes les faces visibles du public.

Aménagement décoratif et végétal. Mise à disposition d'éléments végétaux en pot, de plusieurs tailles différentes (arbres en pot, jardinières), répartis pour rythmer l'espace, créer une atmosphère accueillante et délimiter naturellement les zones. La hauteur maximale des aménagements est fixée à 2 mètres.

Îlot plateau radio. Aménagement d'un îlot dédié au plateau radio, constitué d'un desk ou de deux tables hautes accolées, accompagné de 6 chaises hautes, permettant d'accueillir le dispositif radio et ses intervenants. Le mobilier s'inscrit dans la ligne esthétique de l'espace (bois, aspect naturel).

Modules d'animation gustative et culturelle. Mise à disposition de 2 modules d'animation destinés à accueillir les propositions gustatives et culturelles du hall. Chaque module dispose d'un espace opérationnel d'environ 9 m² et comprend : un desk XL en L, doté de rangements et de structure non pleine, servant de comptoir d'animation et d'accueil ; une étagère en fond de module ; une table de préparation en arrière-bar. Ces modules s'inscrivent dans la ligne esthétique de l'espace (bois, aspect naturel, esprit terrasse parisienne / guinguette).

Mobilier d'appoint. Mise à disposition de tables hautes, dans l'esprit du festival, accompagnées de tabourets hauts, formant un îlot pouvant accueillir 4 personnes en simultané, pour compléter l'offre d'assises et de points d'appui.

Mobilier bas — îlots Mise à disposition de mobilier bas de type canapés deux places, tables basses et fauteuils, permettant de composer des îlots lounge conviviaux, dans la ligne esthétique de l'espace.

Contraintes techniques. Hauteur maximale des aménagements : 2 mètres. Prise en compte du carrelage au sol ; implantation conforme au plan et respect des règles d'accessibilité PMR et de circulation.

4.2 — Cafétéria / Couloir

Localisation et usage. Espace de circulation situé dans le Bâtiment RaCCIne. Le couloir est un axe de passage desservant le vestiaire, le Pavillon 4 et les WC ; il n'accueille pas d'animation. La cafétéria attenante est réservée aux équipes d'organisation, techniques et à la régie du festival (zone technique hors public) : elle ne fait l'objet d'aucun aménagement décoratif ni mobilier au titre du présent lot.

Aménagement décoratif et végétal. Mise à disposition d'éléments végétaux en pots (fleurs et plantes) pour végétaliser le couloir et lui donner une touche accueillante, répartis de manière à ne pas gêner la circulation ni l'accès aux différents espaces.

Mobilier d'accueil. Mise à disposition de deux desks d'accueil de type pupitre (forme piédestal / colonne, aspect bois / naturel), chacun accompagné d'un tabouret haut : un desk positionné en amont du Pavillon 4 ; un desk dédié au vestiaire.

Vestiaire. Mise à disposition d'un kit vestiaire d'une capacité d'environ 500 personnes, équipé de portants et cintres et d'un système de numérotation pour la gestion des dépôts.

Contraintes techniques. Hauteur maximale des aménagements : 2 mètres. Prise en compte du carrelage au sol ; maintien des dégagements nécessaires à l'accessibilité PMR et à la sécurité ; aucun aménagement dans la zone technique / régie.

4.3 — Pavillon 4 (Salle 12P)

Localisation et usage. Salle intérieure du Bâtiment RaCCIne dédiée à des animations, ateliers, conférences ou tables rondes accueillant de petits groupes. L'espace doit offrir un cadre chaleureux et propice aux échanges.

Aménagement décoratif et végétal. Mise à disposition d'éléments floraux et végétaux en pots pour apporter une touche de fraîcheur et de dynamisme à l'espace, répartis de manière à ne pas gêner l'usage de la salle.

Contraintes techniques. Hauteur maximale des aménagements : 2 mètres. Prise en compte de la moquette au sol ; respect des règles d'accessibilité PMR et de circulation.

4.4 — Salle bien-être / animations (Salle 22P)

Localisation et usage. Salle intérieure du Bâtiment RaCCIne dédiée aux animations de bien-être et aux animations spécifiques du festival, pour des groupes plus importants. L'espace doit offrir un cadre chaleureux et propice aux échanges.

Aménagement décoratif et végétal. Mise à disposition d'éléments floraux et végétaux en pots pour apporter une touche de fraîcheur et de dynamisme à l'espace, répartis de manière à ne pas gêner l'usage de la salle.

Contraintes techniques. Hauteur maximale des aménagements : 2 mètres. Prise en compte de la moquette au sol ; respect des règles d'accessibilité PMR et de circulation.

4.5 — Pavillon 5 (Salle 60P)

Localisation et usage. Salle intérieure du Bâtiment RaCCIne dédiée à l'accueil et à l'animation de moments du festival sur les deux jours, organisée en plusieurs zones d'animation.

Aménagement décoratif et végétal. Mise à disposition d'éléments floraux et végétaux en pots pour apporter une touche de fraîcheur et de dynamisme à l'espace, répartis de manière à ne pas gêner l'usage de la salle.

Mobilier d'accueil. Mise à disposition d'un desk d'accueil de type pupitre (forme piédestal / colonne, aspect bois / naturel), accompagné d'un tabouret haut, positionné en amont de la salle pour l'accueil, l'orientation et le renseignement des visiteurs.

Contraintes techniques. Hauteur maximale des aménagements : 2 mètres. Prise en compte de la moquette au sol ; respect des règles d'accessibilité PMR et de circulation.

4.6 — Patio

Localisation et usage. Patio du Bâtiment RaCCIne, espace semi-ouvert dédié à l'accueil, à la convivialité et aux échanges. En configuration courante, il constitue un espace lounge de détente et de networking. En cas de conditions climatiques défavorables, il peut être mobilisé comme espace de repli (pavillon / zone d'animation) et doit alors pouvoir basculer en configuration atelier ou conférence pouvant accueillir environ 50 personnes. Le mobilier retenu doit permettre cette double configuration.

Ambiance et matériaux recherchés. Une ambiance festival / guinguette conviviale et chaleureuse : mobilier lounge écoresponsable d'aspect bois privilégié, mélange de mobilier bas (canapés de type palette avec coussins d'assise et de dossier, fauteuils, poufs, tables basses) et de mobilier haut

(tables hautes, tabourets). Éléments adaptés à un usage en espace semi-ouvert, d'une qualité esthétique irréprochable sur toutes les faces visibles.

Mobilier — configuration lounge. Mise à disposition d'un ensemble de mobilier lounge convivial (mobilier bas et mobilier haut) permettant l'accueil, la détente et le networking dans l'esprit du festival.

Mobilier — configuration atelier / conférence (repli météo). En cas d'activation, adaptation du mobilier pour une configuration atelier ou conférence d'environ 50 personnes (mobilier assis adapté).

Aménagement décoratif et végétal. Éléments décoratifs et végétaux (plantes et fleurs en pots) participant à l'ambiance guinguette et permettant de délimiter et de rythmer l'espace.

Contraintes techniques. Hauteur maximale des aménagements : 2,2 mètres. Espace en extérieur semi-couvert ; respect des règles d'accessibilité PMR et de circulation.

4.7 — Extérieur détente / coworking / bar à champagne

Localisation et usage. Ensemble d'espaces extérieurs de convivialité regroupant l'espace détente, l'espace coworking et le bar à champagne, dédiés à la détente, aux échanges informels, au repas et au networking sur les deux jours du festival.

Objectifs d'aménagement. Créer des zones conviviales et confortables ; casser le linéaire plat de ces espaces extérieurs par des structures décoratives verticales ; délimiter et rythmer les sous-espaces par le mobilier et le végétal ; maintenir une cohérence d'ensemble dans l'esprit guinguette / champêtre-chic.

Ambiance et matériaux recherchés. Mobilier écoresponsable d'aspect bois privilégié, mélange de mobilier bas (canapés de type palette avec coussins d'assise et de dossier, tables basses, poufs / Fatboys, transats) et de mobilier haut (tables hautes, tabourets, tonneaux d'appui). Tous les éléments sont adaptés à un usage extérieur (tenue aux intempéries, stabilité, lestage) et d'une qualité esthétique irréprochable.

Structure décorative — mise en volume. Mise à disposition d'une ou plusieurs structures décoratives de type mât central à branches (mât équipé de branches, piquets ou déports) supportant des guirlandes guinguette déjà accrochées, destinées à casser le linéaire plat, créer du volume et apporter une ambiance festive. Ce dispositif est prévu sur l'espace détente / coworking et sur l'espace bar à champagne.

Mobilier de détente et de convivialité. Mise à disposition d'un ensemble de mobilier extérieur : canapés de type palette avec coussins d'assise et de dossier, tables basses, poufs / Fatboys, transats, tables hautes, tabourets hauts et tonneaux d'appui, répartis pour composer des îlots conviviaux.

Aménagement décoratif et végétal. Éléments végétaux (jardinières, plantes en pot) répartis pour délimiter et rythmer les espaces et renforcer l'ambiance champêtre.

Protection solaire. Mise à disposition de parasols pour l'ombrage des îlots de détente et des espaces extérieurs de convivialité, dans un style cohérent avec l'ambiance guinguette / champêtre-chic du festival et adaptés à un usage extérieur (stabilité, lestage des pieds).

Prestations complémentaires commandées selon les besoins

- îlots d'assises basses (poufs, banquettes basses, table basse), dans l'ambiance du festival ;
- tables de type pique-nique offrant des assises supplémentaires pour le repas ;
- blocs poubelles de tri sélectif, habillés dans l'esprit du festival ;

- structures décoratives verticales complémentaires (totems végétalisés, arches, portiques, habillages sur pied) ;
- Photocall démontable constitué d'un mur végétal et d'un lettrage XXL aux couleurs du festival ; le mur végétal et les décorations florales associées sont réalisés en végétaux artificiels de qualité réaliste et soignée ; ensemble stable, démontable et adapté à un usage extérieur.

Contraintes techniques. Espaces en extérieur ; mobilier et structures adaptés aux conditions extérieures (tenue aux intempéries, stabilité, lestage). Aucune hauteur maximale imposée. La structure couverte de service du bar à champagne ne relève pas du présent lot.

4.8 — Pavillons 1, 2 et 3 (tentes stretch)

Localisation et usage. Trois pavillons extérieurs sous tentes stretch, dédiés aux ateliers, conférences et prises de parole, en configuration assise (de l'ordre de 50 à 100 personnes selon le pavillon).

Ambiance et matériaux recherchés. Un mobilier d'assise sobre et confortable, adapté à l'usage conférence, dans des coloris cohérents avec la charte graphique. Le décor reste léger et naturel (végétal, bois), pour conserver le caractère fonctionnel des pavillons tout en les inscrivant dans l'univers guinguette / champêtre-chic.

Mobilier d'assise. Mise à disposition de 275 chaises de conférence au total, réparties sur les trois pavillons selon les capacités d'accueil recherchées, disposées face à la zone de prise de parole.

Décor d'ambiance. Mise à disposition de tonneaux d'ambiance servant de points d'appui et participant au décor guinguette des pavillons.

Aménagement décoratif et végétal. Mise à disposition d'éléments végétaux (jardinières, plantes) répartis pour rythmer et habiller les pavillons et marquer les entrées.

Mobilier d'accueil. Mise à disposition d'un desk d'accueil de type pupitre (forme piédestal / colonne, aspect bois / naturel) à l'entrée de chaque pavillon (un par pavillon), accompagné chacun d'un tabouret haut.

Contraintes techniques. Espaces sous tentes ; mobilier et décor adaptés à un usage extérieur couvert. Respect des règles d'accessibilité PMR et de circulation. La CCI met à disposition son propre parc de mobilier haut (15 mange-debout et 30 tabourets hauts) : ces éléments ne sont pas à fournir au titre du présent lot.

4.9 — Espace création / territoires (pagodes)

Localisation et usage. Espace extérieur sous pagodes regroupant l'espace création (transmission-reprise) et l'espace territoires, dédié aux échanges, aux rencontres, à la détente et aux animations partenaires. Les espaces d'ateliers et d'animations aménagés sous les CTS accueillent chacun jusqu'à 40 personnes.

Ambiance et matériaux recherchés. Une ambiance festival / guinguette conviviale : mobilier lounge écoresponsable d'aspect bois privilégié, mélange de mobilier bas (canapés de type palette avec coussins d'assise et de dossier, Fatboys, transats) et de mobilier haut (tables hautes, tabourets, tonneaux d'appui). Éléments adaptés à un usage extérieur et d'une qualité esthétique irréprochable.

Mobilier de détente et de convivialité. Mise à disposition d'un ensemble de mobilier extérieur composant des îlots conviviaux : canapés de type palette avec coussins d'assise et de dossier, Fatboys, transats, tables basses, tables hautes, tabourets hauts et tonneaux d'appui, répartis sous et autour des pagodes.

Mobilier d'assise (ateliers / animations). Mise à disposition de chaises pour les configurations d'ateliers et d'animations sous les CTS, à raison de 40 assises par espace (espace création et espace territoires), soit 80 chaises au total.

Protection solaire. Mise à disposition de parasols pour l'ombrage des îlots extérieurs.

Aménagement décoratif et végétal. Mise à disposition d'éléments végétaux (jardinières, plantes en pot) répartis pour délimiter et rythmer les espaces et marquer les entrées.

Mobilier d'accueil. Mise à disposition d'un desk d'accueil de type pupitre (forme piédestal / colonne, aspect bois / naturel), accompagné d'un tabouret haut, à l'entrée de l'espace.

Structures décoratives de hauteur (selon besoin). Mise à disposition de structures décoratives verticales (mât central à branches avec guirlandes guinguette, totems végétalisés, arches, portiques ou habillages sur pied) destinées à casser le linéaire plat et renforcer l'ambiance festival.

Contraintes techniques. Espaces sous pagodes et en extérieur ; mobilier et décor adaptés aux conditions extérieures. Respect des règles d'accessibilité PMR et de circulation. Le mobilier bois complémentaire et le mobilier haut fournis par des tiers ne relèvent pas du présent lot.

4.10 — Espace extérieur 3

Localisation et usage. Espace extérieur complémentaire situé à l'arrière du site de la CCI, non exploité lors de l'édition précédente et réactivé pour la présente édition. Il est dédié aux rendez-vous partenaires, aux échanges, aux animations et à la détente, sous forme d'îlots de pagodes. Les espaces d'ateliers et d'animations accueillent chacun jusqu'à 40 personnes.

Ambiance et matériaux recherchés. Une ambiance festival / guinguette conviviale : mobilier lounge écoresponsable d'aspect bois privilégié, mélange de mobilier bas (canapés de type palette avec coussins d'assise et de dossier, Fatboys, transats) et de mobilier haut (tables hautes, tabourets, tonneaux d'appui). Éléments adaptés à un usage extérieur et d'une qualité esthétique irréprochable.

Mobilier de détente et de convivialité. Mise à disposition d'un ensemble de mobilier extérieur composant des îlots conviviaux : canapés de type palette avec coussins d'assise et de dossier, Fatboys, transats, tables basses, tables hautes, tabourets hauts et tonneaux d'appui, répartis sous et autour des pagodes.

Mobilier d'assise (ateliers / animations). Mise à disposition de chaises pour les configurations d'ateliers et d'animations sous les CTS, à raison de 40 assises par espace.

Protection solaire. Mise à disposition de parasols pour l'ombrage des îlots extérieurs.

Aménagement décoratif et végétal. Mise à disposition d'éléments végétaux (jardinières, plantes en pot) répartis pour délimiter et rythmer les espaces et marquer les entrées.

Mobilier d'accueil. Mise à disposition d'un desk d'accueil de type pupitre (forme piédestal / colonne, aspect bois / naturel), accompagné d'un tabouret haut, à l'entrée de l'espace.

Structures décoratives de hauteur (selon besoin) Mise à disposition de structures décoratives verticales (mât, totem, arche, portique) destinées à casser le linéaire plat et renforcer l'ambiance festival.

Contraintes techniques. Espaces sous pagodes et en extérieur ; mobilier et décor adaptés aux conditions extérieures. Respect des règles d'accessibilité PMR et de circulation.

4.11 — Entrée / Billetterie

Localisation et usage. Espace situé en amont du site, premier point de contact du public (entrée du festival, billetterie, accueil et contrôle d'accès). Il constitue la première impression des visiteurs et doit être identifiable, accueillant et représentatif de l'identité du festival.

Objectifs d'aménagement. Soigner l'accueil et la première impression ; matérialiser clairement le point de billetterie et d'accueil ; marquer l'arrivée sur le site ; installer une ambiance végétale et festive.

Mobilier d'accueil. Mise à disposition d'un desk d'accueil XL en L, doté de rangements et de structure non pleine, servant de point de billetterie, d'accueil et de renseignement du public, dans la ligne esthétique du festival (aspect bois / naturel).

Aménagement décoratif et végétal. Mise à disposition d'éléments végétaux et floraux (plantes et fleurs en pots, jardinières) pour habiller l'espace d'accueil et soigner la première impression.

Arche d'arrivée (selon besoin). Mise à disposition d'une arche d'arrivée décorative marquant l'entrée sur le site, personnalisable aux couleurs et à l'esprit de l'événement. L'arche doit être visible, stable et adaptée à un usage extérieur (tenue au vent et aux intempéries, lestage / ancrage approprié).

Contraintes techniques. Espace en extérieur ; mobilier, décor et structures adaptés aux conditions extérieures. Respect des règles d'accessibilité PMR et de circulation, en particulier au niveau des files d'accès et du sas de contrôle.

4.12 — Chapiteau (Conférence / Soirée)

Localisation et usage. Chapiteau principal du festival, cœur des temps forts. Il est scindé en deux zones : une zone conférence thématique (conférences phares de chaque journée) et une zone VIP / partenaires. Le chapiteau connaît deux configurations successives le premier jour : une configuration de journée (conférences) et une configuration de soirée (Nuit des Entrepreneurs), avec une bascule rapide entre les deux.

Objectifs d'aménagement. Aménager et décorer l'intégralité du chapiteau dans l'esprit innovant et inspirant du festival ; distinguer la zone conférence de la zone VIP / partenaires ; permettre une reconfiguration rapide du plateau ; installer une ambiance festive et chaleureuse.

Ambiance et matériaux recherchés. Une ambiance festival / guinguette conviviale et qualitative, mêlant mobilier lounge (canapés et fauteuils velours, canapés de type palette avec coussins d'assise et de dossier, tables basses), mobilier haut (tables hautes et tabourets, tonneaux d'appui) et modules de bar en palette. Mobilier écoresponsable d'aspect bois privilégié, textiles soignés, décoration végétale et florale généreuse.

Zone conférence. Mise à disposition de 400 chaises pour l'accueil du public en configuration conférence, disposées face à la zone de prise de parole. Décoration florale et végétale pour habiller la zone.

Zone VIP / partenaires. Aménagement d'un espace lounge convivial et qualitatif dédié aux partenaires et invités VIP : modules de bar en palette, canapés velours, fauteuils velours, canapés de type palette avec coussins, tables basses, tables hautes, tabourets hauts et tonneaux d'appui, complétés d'une décoration végétale et florale.

Mobilier d'accueil VIP. Mise à disposition d'un desk d'accueil de type pupitre (forme piédestal / colonne, aspect bois / naturel), accompagné d'un tabouret haut, à l'entrée de l'espace VIP / partenaires pour l'accueil et le filtrage des accès.

Bar central. Mise à disposition d'un bar central d'environ 12 m², implanté au cœur du chapiteau, servant de point de service et de convivialité. De préférence rectangulaire, il s'inscrit dans l'esprit du festival (aspect bois, palette ou claustra), présente une finition soignée sur toutes ses faces visibles et est aménagé pour le service (plans de travail, rangements). Les équipements techniques de réfrigération et de production relèvent le cas échéant des autres intervenants.

Configuration soirée (Nuit des Entrepreneurs, jour 1). Pour la soirée, le plateau est reconfiguré en espace de réception et de networking : ensemble de tables hautes accompagnées de tabourets hauts, mobilier lounge (canapés et fauteuils velours, tables basses), tonneaux d'appui et décoration végétale, répartis sur l'ensemble du chapiteau.

Bascule de configuration. Le passage de la configuration conférence à la configuration soirée intervient à l'issue de la dernière conférence thématique (à partir de 18h00) et doit être réalisé en 45 minutes maximum. Ouverture au public 19h00.

À l'issue de la soirée, le titulaire assure le réaménagement complet du plateau pour le remettre en configuration conférence en vue de la seconde journée ; cette reconfiguration peut être réalisée soit à l'issue de la soirée, soit au matin du deuxième jour, en fonction du planning, de l'utilisation prévue de l'espace et des besoins de l'organisation. Le titulaire intègre au présent lot le personnel dédié nécessaire à ces reconfigurations, en effectif suffisant pour garantir le respect des délais, ainsi que la coordination de ces opérations.

Contraintes techniques. Espace sous chapiteau ; mobilier et décor adaptés à un usage événementiel intensif et à une manipulation rapide. Respect des règles d'accessibilité PMR, des dégagements et de la sécurité. Le bar central relève du présent lot ; en revanche, la structure couverte de service extérieur (bar à champagne), les structures et CTS, le mobilier bois complémentaire et les équipements techniques (scène, régie, TV, réfrigérateurs) fournis par des tiers ne relèvent pas du présent lot.

5. Coordination

5.1 — Objet

La coordination recouvre la conception scénographique de l'ensemble des espaces, la coordination de la prestation en amont et pendant l'événement, ainsi que la mobilisation du personnel nécessaire à l'installation, à l'exploitation, aux reconfigurations et au repli des aménagements.

5.2 — Conception et préparation

Au titre de la conception et de la préparation, le titulaire assure : la conception scénographique d'ensemble (parti pris créatif, univers, ambiance) et sa déclinaison par espace ; le travail de recherche, de proposition et de chiffrage de l'aménagement ; la préparation en lien avec la CCI (réunions, points d'avancement, échanges) ; la préparation sur le terrain (visites de repérage, visites techniques, relevés) ; l'ajustement des propositions aux besoins réels et aux évolutions du projet.

5.3 — Coordination et régie pendant l'événement

Au titre de la coordination et de la régie, le titulaire assure : la coordination de ses interventions avec la CCI et la régie générale, sans en assumer le pilotage ; le traçage et l'implantation de ses propres aménagements sur le terrain, conformément aux plans validés ; la présence de régisseurs / responsables lors des livraisons, du montage, de l'exploitation, des reconfigurations et du démontage ; la supervision et le maintien en condition des aménagements pendant toute la durée de l'événement ; la coordination des reconfigurations d'espaces, notamment le changement de plateau du chapiteau entre les configurations conférence et soirée (article 4.12).

5.4 — Personnel dédié

Le titulaire mobilise l'ensemble du personnel nécessaire à la bonne exécution du lot : équipes de montage et de démontage, personnel de manutention, personnel dédié aux reconfigurations d'espaces (notamment la bascule du chapiteau), et personnel d'encadrement / de régie présent sur site pendant l'événement. Le dimensionnement des équipes relève du titulaire, sous réserve de garantir le respect des délais et la qualité des prestations, y compris lors des changements de configuration à créneau contraint.

Les frais de vie du personnel mobilisé (indemnités de déplacement, restauration, hébergement le cas échéant) sont réputés inclus dans les prix du présent lot et ne donnent lieu à aucune facturation complémentaire.

5.5 — Droits sur les études et créations scénographiques

Les droits sur les études, plans, maquettes et créations scénographiques spécifiquement réalisés pour les prestations commandées sont régis par l'article 14 du CCAP et les articles 34 à 37 du CCAG-FCS, sous réserve des précisions et dérogations du CCAP. L'étendue des droits, leurs finalités, leur caractère exclusif ou non, leur durée, leur territoire et leur prise d'effet sont ceux définis au CCAP. Les prix comprennent les droits consentis par le titulaire dans ce cadre.

Les plans, maquettes et autres fichiers prévus au présent CCTP sont remis dans les formats et aux échéances contractuels, avec les informations nécessaires à leur exploitation. Le titulaire identifie les éléments préexistants, ceux issus de son stock ou d'une location et ceux appartenant à des tiers, ainsi que les licences ou restrictions susceptibles d'affecter les usages prévus au CCAP. Il obtient les droits nécessaires sur ses propres contributions et celles de ses auteurs et sous-traitants.

Les droits d'utilisation des créations et documents ne transfèrent pas la propriété matérielle des mobiliers, décors ou équipements loués et repris après l'événement. Aucune exclusivité n'est créée sur ces éléments standards ou préexistants par leur seule mise à disposition. Le droit moral des auteurs demeure respecté. Les éléments graphiques et autres contenus fournis par la CCI ne peuvent être utilisés par le titulaire à d'autres fins que l'exécution du marché sans son autorisation

6. Modalités de commande, livraison, montage, garantie et service après-vente

6.1 — Émission et exécution des bons de commande

Le marché étant exécuté par bons de commande, chaque commande de la CCI précise la nature des prestations retenues, les quantités, les espaces concernés, les délais d'exécution et, le cas échéant, les conditions particulières de mise en œuvre. Les prestations sont exécutées conformément aux prix unitaires du bordereau (BPU). Les besoins étant susceptibles d'évoluer jusqu'à une échéance proche de l'événement, la CCI communique la commande principale courant février 2027, afin de permettre au titulaire d'organiser ses approvisionnements, ses moyens et son personnel. D'autres commandes complémentaires pourront être émises pour les ajustements.

6.2 — Conditions et modalités de livraison et de montage

La livraison intervient à l'adresse suivante : 12 rue André Huet – 51100 Reims. Les livraisons et installations sont programmées, en coordination avec la CCI, sur les créneaux définis en amont du festival. Le titulaire respecte impérativement le planning arrêté. Outre la livraison, la prestation comprend le déballage ; l'assemblage des éléments, l'installation et la fixation ou le lestage au sol le cas échéant ; la mise en place et la mise en scène des mobiliers et éléments décoratifs

conformément à la scénographie validée ; la reprise des emballages et le nettoyage de la zone d'intervention.

6.3 — Moyens de livraison et d'acheminement

Les modalités de livraison et d'acheminement sur le site sont laissées à l'appréciation du titulaire. Elles ne peuvent donner lieu à aucun surcoût lié aux contraintes spécifiques du site et doivent garantir le parfait état des environnements intérieurs et extérieurs. Les expéditions sont réalisées aux risques et périls du titulaire. Les véhicules sont équipés des moyens nécessaires au déchargement. Le titulaire assure le déchargement, la livraison en état et le montage, sans apporter de gêne au bon fonctionnement de l'établissement.

6.4 — Coordination et planning

Le titulaire s'inscrit dans le planning général d'installation, d'exploitation et de démontage de l'événement, en coordination avec la CCI et la régie générale. Il prend connaissance des contraintes d'accès aux bâtiments et de circulation, et ne peut se prévaloir d'une contrainte pouvant avoir un impact sur les conditions de livraison ou de montage. Il assure une présence de coordination lors des livraisons, du montage, de l'exploitation, des reconfigurations et du démontage.

6.5 — Protection des ouvrages, des mobiliers et du site

Le titulaire fait son affaire des contraintes de livraison et d'accès. Il peut utiliser les circulations, escaliers et ascenseurs à condition de mettre en place les protections appropriées des espaces communs. Il respecte le règlement de l’immeuble. Le titulaire prend à sa charge les protections nécessaires aux interventions qui lui incombent. Il répond des dommages qui lui sont imputables ou imputables à ses intervenants, constatés notamment par états des lieux contradictoires. Chaque partie demeure responsable des faits qui lui sont imputables selon les règles applicables. Il demeure responsable de l'état des aménagements et mobiliers livrés jusqu'aux réceptions et contrôles. Un état des lieux est réalisé avant et après les opérations. Le titulaire enlève à ses frais l'ensemble de ses emballages et déchets, immédiatement après le chantier. Il prend toutes les précautions utiles (protections, bâchages, protection contre le vol et le vandalisme, EPI) et assure une surveillance sérieuse des installations. Chaque partie demeure responsable des faits qui lui sont imputables selon les règles applicables.

6.6 — Maintenance, garantie et service après-vente

Pendant toute la durée de l'événement, le titulaire assure la maintenance et le maintien en condition des mobiliers et aménagements (contrôle de l'état, remplacement des éléments défectueux ou dégradés), ainsi qu'une présence de régie (article 5) permettant le traitement rapide des aléas. Les mobiliers et fournitures sont garantis contre tout vice de fabrication, défaut de matière ou défaut de montage, suivant les usages de la profession. Le titulaire fournit les services de réparation, de dépannage et de remplacement nécessaires, ainsi que les attestations de vérification et les procès-verbaux prouvant la conformité et la sécurité des matériels utilisés (notamment les classements de réaction au feu des textiles et mobiliers). Les délais d'intervention en cas d'incident sont précisés dans l'offre du candidat.

6.7 — Assurances et responsabilité

Le titulaire est titulaire des assurances nécessaires à l'exercice de son activité et couvrant l'ensemble de ses interventions dans le cadre du présent lot, notamment une assurance de responsabilité civile professionnelle, ainsi qu'une assurance couvrant le mobilier, les éléments décoratifs et les structures autoportantes mis en œuvre. Les modalités sont précisées dans le CCAP.

Le titulaire demeure responsable de son mobilier, de ses aménagements et de ses structures, dont il assure l'assurance et la maintenance. Le titulaire répond des dommages qu'il pourrait causer, du fait de ses interventions ou de ses aménagements, aux personnes, aux biens, aux installations du site ou aux autres intervenants.

7. Exclusions et interfaces

7.1 — Prestations exclues du présent lot

Ne relèvent pas du présent lot et ne sont pas à la charge du titulaire :

- la signalétique et la communication : la signalétique directionnelle, le fléchage, les totems et panneaux d'information, l'habillage des totems, le stickage et l'habillage graphique, ainsi que l'ensemble des contenus de communication relèvent d'un lot dédié ;
- les structures, CTS et prestations techniques : chapiteaux, tentes et structures, scène, régie, sonorisation, vidéo, éclairage technique, distribution électrique et structure couverte de service du bar à champagne relèvent du lot technique dédié ;
- la restauration : prestations culinaires, food-trucks, beer-trucks, bar à champagne (boissons et service) et équipements de production et de réfrigération relèvent d'intervenants tiers ;
- le gardiennage et la sécurité : surveillance, contrôle d'accès et agents de sécurité ne relèvent pas du présent lot ;
- le mobilier fourni par des tiers : certains mobiliers et éléments présents sur le site sont fournis par d'autres intervenants et ne sont pas à fournir au titre du présent lot.

7.2 — Interfaces et coordination

Le titulaire assure la coordination de ses interventions exclusivement avec la CCI et la régie générale de l'événement. Il échange, valide ses choix scénographiques et reçoit ses arbitrages auprès de ces seuls interlocuteurs.

Le titulaire n'a pas à intervenir directement auprès des autres intervenants de l'événement (lot technique et structures, lot communication, restauration, autres fournisseurs) : toute coordination avec ces intervenants passe par la CCI et la régie générale, et n'a lieu que lorsqu'elle a été convenue avec la CCI. Le titulaire signale à la CCI, dans les meilleurs délais, toute difficulté susceptible d'affecter la bonne exécution de ses prestations.

7.2.1 — Référent et réunions de coordination

Le titulaire désigne un référent, interlocuteur unique de la CCI pour la préparation, le montage, l’exploitation et le démontage.

Il participe aux réunions de coordination organisées par la CCI, notamment :

- réunion de lancement sur le site de la CCI
- réunions intermédiaires sur le site ou en visio au choix de la CCI
- réunions de synthèse technique avec les autres lots sur le site de la CCI
- réunion de retour d’expérience après l’événement sur le site de la CCI

7.2.2 — Planning de montage et de démontage

Le planning détaillé de montage, d’exploitation et de démontage des structures est arrêté en réunion de coordination et validé par la CCI. Ce planning deviendra contractuel.

Tout décalage de planning susceptible d’impacter les autres lots doit être signalé immédiatement à la CCI, qui fixe les mesures correctives.

7.2.3 — Contrôles et essais

La CCI peut procéder ou faire procéder à tout contrôle ou essai jugé utile pour vérifier la conformité des prestations du titulaire aux prescriptions du présent CCTP et aux textes applicables, sans que cela ne diminue la responsabilité du titulaire.

En cas de non-conformité constatée, la CCI met en demeure le titulaire d’y remédier dans un délai qu’elle fixe. À défaut de mise en conformité dans ce délai, il peut être fait application des pénalités et mesures prévues au CCAP, sans préjudice de la possibilité de faire exécuter les travaux aux frais et risques du titulaire.